



Après la réussite de la journée du 22 mars, poursuivons la mobilisation pour défendre tous les services publics, notre bien commun !

**Le 19 avril, tous en grève,
tous dans la rue !**

Le 22 Mars 2018, 500.000 salariés et citoyens ont participé aux 180 manifestations organisées partout dans le pays pour réclamer des services publics en accord avec les besoins sociaux de la population. A la Banque nous avons été nombreux à répondre à l'appel intersyndical CGT, FO et SNABF Solidaires, et même la direction avec ses chiffres manipulés est obligée de reconnaître que le nombre de grévistes est deux fois plus important que lors des précédents mouvements.



Le gouvernement Macron accumule les mesures contre les travailleurs et stigmatise certaines catégories dans le but de diviser le monde du travail. Pourtant la colère gronde. Les attaques contre le droit du travail, les instances représentatives du personnel et la médecine du travail se sont traduites, comme nous l'avions annoncé, par une multiplication de plans sociaux (Carrefour, Peugeot, Castorama, Pimkie, ...).

Maintenant il s'attaque à la SNCF, à l'Hôpital, à l'enseignement supérieur, à la recherche, etc... Son objectif est de réduire les moyens dédiés aux secteurs publics et de casser les statuts de tous les agents du service public.

Comme le nôtre, le statut général des fonctionnaires (1946), est bâti sur le principe d'"utilité commune" issu de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

- L'égalité qui garantit à toutes et à tous, sur tout le territoire, le droit et l'accès aux services publics et qui détermine le principe de l'accès aux emplois publics par voie de concours.
- L'indépendance, prévoyant la séparation du grade et de l'emploi et qui protège le fonctionnaire de l'arbitraire et des pressions politiques ou économiques.
- La responsabilité qui fonde la conception du fonctionnaire-citoyen (exigence de neutralité), en assurant à chaque citoyen impartialité, neutralité, laïcité et égalité de traitement.

Les salariés de la Banque de France, comme tous ceux du service public, ne sont pas épargnés : réforme des carrières très régressive, disparition en 2019 des commissions d'avancement par catégorie et par grade, accentuation de la rémunération au mérite, absence de négociations salariales, mise en place du jour de carence, etc.

S'y ajoutent le plan « Ambitions 2020 », qui acte la suppression de près de 40% des effectifs de l'Institution en 15 ans, un plan « social » indigne pour les agents de 13 caisses du réseau, un déficit

généralisé de moyens humains et des externalisations inquiétantes pour l'avenir de nos missions, tel le tri des billets par le privé, en constante augmentation.

Pour garantir et défendre un service public national laïque, démocratique et émancipateur pour toutes et tous, sur tout le territoire, la CGT ne cessera de lutter, à la Banque de France comme dans tout le secteur public :

- pour obtenir des moyens humains permettant le maintien dans toutes les implantations d'un service public de proximité et de qualité,
- pour des embauches par concours et l'intégration au statut de tous les salariés contractuels qui le souhaitent pour protéger leur avenir,
- pour une reconnaissance des qualifications à la hauteur du professionnalisme des agents, concrétisée notamment par un raccordement satisfaisant aux nouvelles grilles indiciaires en 2019, que nous ambitionnons toujours de faire évoluer au bénéfice de tous,
- pour une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences offrant à ceux qui le souhaitent la possibilité de se former et de changer de métier avec des possibilités de promotion interne élargies,
- pour qu'aucune atteinte à la santé ou à la sécurité des travailleurs ne reste ignorée et pour engager la responsabilité civile et pénale de l'employeur dans ce cadre.

Dans le prolongement du 22 mars, de nombreux secteurs sont mobilisés depuis le 3 avril : étudiants et personnels de l'éducation nationale, cheminots, acteurs de la filière « collecte et traitement des déchets », salariés de l'énergie, etc. afin de faire entendre leurs revendications propres et l'exigence d'un véritable service public de qualité.

Une nouvelle grande journée de grève et de manifestations est prévue le 19 avril.

La CGT appelle tous les personnels à se réunir avec leurs élus, leurs délégués syndicaux, si possible dans l'action commune, en assemblées générales (sur l'heure mensuelle d'information prévue par le code du travail) partout, pour, sur la base de nos propres revendications, discuter de leur participation à ce grand mouvement pour tous les services publics, notre bien commun !

Info grève : le préavis long déposé à la Banque par la seule CGT court jusqu'au 30 juin.

Seule la durée de la grève que vous déclarez à votre hiérarchie (pas d'obligation de le faire avant la grève) vous est retenue (1H, demi-journée, journée). Exemple : si votre plage fixe de l'après-midi est d'une heure et que la manifestation a lieu l'après-midi, vous pouvez ainsi être compté gréviste et participer à la manifestation en vous déclarant gréviste pendant votre heure de plage fixe.

Attention si vous faites grève plusieurs jours consécutifs : les jours inclus entre le premier et le dernier jour de grève sont retenus sur la base d'1/30ème, Sauf (congé CA validé, jours fériés, maladie). Si vous faites grève le mardi, que vous êtes en temps partiel le mercredi et que vous êtes en grève le jeudi, on vous décompte 3 jours de grève.